

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achimsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219119001**

***Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 \$, taxes incluses (4 691 439,90 \$ contrats + 703 715,99 \$ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)***

***“Original signé”***

Karine Boivin Roy  
Présidente

***“Original signé”***

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE219119001**

*Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 \$, taxes incluses (4 691 439,90 \$ contrats + 703 715,99 \$ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)*

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe:*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2;*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition et de dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire, tel que le requiert le gouvernement du Québec. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 37 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 3 ont été jugées conformes. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 25,20% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1, de 21,26% favorable à la Ville pour le Lot 2 et de 18,94% favorable à la Ville pour le Lot 3. Par ailleurs, une seule soumission conforme a été reçue pour le Lot 3.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'environ 750 bâtiments de la Ville pourraient contenir de l'amiante et doivent être inspectés. Il est également précisé que la firme a possiblement baissé ses coûts pour être compétitive en raison du grand nombre d'analyses à effectuer et de bâtiments à expertiser (Lots 1 et 2). Il est précisé que les firmes retenues sont bien connues et possèdent beaucoup d'expérience et que leurs travaux feront l'objet d'un suivi rigoureux par le SGPI tout au cours de leur réalisation. La Commission comprend que ce contrat doit être donné pour respecter les normes gouvernementales en vigueur, et ce, à l'intérieur des échéanciers établis par le gouvernement. Elle se dit satisfaite des explications reçues.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe:*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2 ;*
  - o *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE219119001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**